



# ARFRIPS

## Projet pédagogique

Des formations ancrées  
dans les pratiques professionnelles

2023-2028

arfrips

ASSOCIATION RÉGIONALE POUR LA FORMATION, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION EN PRATIQUES SOCIALES

10 impasse Pierre Baizet - CS 10422 - 69338 LYON cedex 09 - Tél : 04 78 69 90 90 - Fax 04 78 25 53 58 - info@arfrips.fr

« Le Victorien » - 19 avenue Victor Hugo 26000 VALENCE - Tél : 04 81 39 03 00 - infovalence@arfrips.fr

www.arfrips.fr - Siret 481 216 315 000 46 - Naf 8559 B

La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes



# Sommaire

## Préambule

<b>1- Finalités, objectifs et missions.....</b>	<b>3</b>
1.1 : Orientations et objectifs de l'association ARFRIPS .....	3
1.2 : Missions de l'établissement de formation.....	4
<b>2- Principes pédagogiques généraux .....</b>	<b>5</b>
2.1 : Former un public adulte (andragogie) .....	5
2.2 : Former à l'acquisition de qualifications et de compétences.....	5
2.3 : Promotion sociale des personnes en formation .....	6
2.4 : Formation à l'appui du processus de professionnalisation .....	6
2.5 : Place du collectif, place de l'individu .....	7
2.6 : Démarche d'amélioration continue de la qualité .....	7
<b>3- Outils à l'appui de la mise en œuvre de notre projet.....</b>	<b>9</b>
3.1 : Travail en partenariat / réseaux .....	9
3.2 : Liens déterminants avec les employeurs et la branche professionnelle.....	13
3.3 : Représentativité des étudiants, professionnels et acteurs externes.....	14
3.4 : Modalités d'accompagnement individuelles et collectives .....	18
3.5 : Intervention des personnes vulnérables et/ou de leurs proches dans les formations .....	19
3.6 : Services transversaux à l'appui des formations .....	20
3.7 : Dispositifs transversaux à l'appui de l'employabilité .....	22
3.8 : Information, orientation et promotion des métiers du social.....	23

## Préambule

- *Une histoire singulière*

L'ARFRIPS est issue de la fusion de deux centres de formation historiques (Recherche et Promotion et l'Institut du Travail Social) prenant leurs racines à la Libération. Cette histoire confère à notre établissement la possibilité d'approches plurielles (sociologie, psychologie, anthropologie, droit...), reconnues par de nombreux acteurs du travail social. L'expérience acquise dans le domaine de la formation nous permet de proposer une large palette de formation aux métiers du social du niveau 3 (ex niveau V) au niveau 7 (ex niveau I) ainsi qu'un accompagnement de qualité des apprenants issus d'horizons multiples mais toujours ancrés dans les pratiques professionnelles.

- *Une certaine conception du travail social ou de l'intervention sociale et de l'acte éducatif*

Le travail social n'a jamais cessé depuis ses origines d'innover et de s'adapter aux différentes mutations sociales, culturelles et économiques de notre société.

Ces évolutions ont contribué à forger un socle de compétences professionnelles et de références éthiques sur lequel s'appuient les travailleurs sociaux dans l'exercice quotidien de leurs missions. Plus largement ces différentes dynamiques à l'œuvre ont aussi transformé le rôle des cadres intermédiaires et cadres dirigeants.

La territorialisation de l'action sociale, la décentralisation, la massification du chômage, les problématiques liées à l'immigration, les profondes évolutions culturelles et la remise en cause de l'état providence sont venus interroger l'adéquation et la pertinence des réponses au regard des nouvelles problématiques sociétales.

De ce fait, l'ensemble du champ de l'action sociale et plus spécifiquement les travailleurs sociaux ont été amenés à reconsidérer la légitimité de leurs interventions et la pertinence de leurs outils.

Si la relation d'aide, l'acte éducatif, l'accompagnement et la prise en compte de la personne, désormais sur toute la durée de son parcours de vie, constituent toujours le cœur des métiers du social, indéniablement les pratiques partenariales et collectives ne cessent de se développer, pour et par les praticiens eux-mêmes mais aussi pour et par leurs cadres.

En effet, les nouveaux dispositifs institutionnels d'insertion par l'activité économique, l'évolution des politiques sociales, les politiques de la ville et les transformations de l'offre médico-sociale amènent les travailleurs sociaux sur de nouveaux terrains d'exercice requérant de nouvelles compétences et de nouvelles façons d'agir.

Face à ces évolutions, notre dispositif de formation prend une place active au renouvellement des compétences professionnelles et à leurs mises en œuvre. Notre établissement de formation, ne se considérant pas comme un simple espace d'enregistrement et de traitement de ces multiples évolutions,

est engagé au même titre que les institutions et les professionnels œuvrant sur le terrain dans le processus de transformation de notre société.

La massification de la précarité, les nouveaux rapports des individus face aux institutions et à la société, la perte des étayages, les souffrances individuelles et collectives, les sentiments d'injustice et d'abandon, de disqualification, de discrimination et d'absence de reconnaissance font surgir de façon patente de nouvelles questions non réductibles à la seule problématique familiale ou individuelle.

Le caractère pluriel des problématiques rencontrées oblige les travailleurs sociaux mais aussi leur encadrement à inventer d'autres modes d'intervention et de positionnement. Ils ne peuvent donc plus se contenter d'être les seules et uniques personnes ressources des individus en souffrance. Ils se doivent d'intervenir sur les processus générateurs d'inadaptation et de dysfonctionnements, en mobilisant à la fois le tissu partenarial dans lequel s'inscrivent leurs activités et les personnes accompagnées qui disposent d'un savoir expérientiel. Les professions sociales aujourd'hui doivent être capables d'interpeller la responsabilité politique et économique, tant au niveau local, national, qu'europpéen.

- *Une nécessaire évolution de la formation des travailleurs sociaux et de leurs cadres*

Rompant avec une tradition encore récente ou en tous cas encore ambiguë, il est désormais nécessaire de s'appuyer sur les sciences sociales, entendue ici au sens large. Au-delà d'une réserve à leur égard parce qu'elles assimilaient l'intervention sociale au contrôle social, le travailleur social se doit aujourd'hui de s'y référer afin d'être au plus près des problématiques des personnes accompagnées. La réalité du terrain impose une plus juste appréciation des rapports complexes entre l'individuel et le collectif, entre trajectoire personnelle et construction sociale des comportements.

Les disciplines psychologique, philosophique, sociologique, anthropologique, ethnologique, économique mais aussi historique et juridique apparaissent alors comme autant d'outils spécifiques mais complémentaires qui assureront aux travailleurs sociaux les moyens de mener à bien leur mission d'accompagnement en développant une capacité de déconstruction des phénomènes sociaux auxquels ils sont confrontés et dans lesquels les personnes vulnérables sont parfois prisonnières.

Dès lors, le processus de formation ambitionne, à partir de ces champs conceptuels fortement ancrés dans le réel, de donner les moyens aux travailleurs sociaux en formation d'étudier ces faits sociaux comme des systèmes complexes et dynamiques dans l'objectif d'analyser l'articulation entre l'individu et le collectif, le particulier et le sociétal, d'en saisir les incidences sur leurs accompagnements et ce, depuis une attention et une réflexion quant à la nature de leur engagement.

Il convient que le futur travailleur social :

- Saisisse les rapports de domination qui affectent les relations sociales tant au niveau idéologique, politique qu'institutionnel.
- Repère, en contrepoint, la nature des formes d'organisations récentes fondées sur la solidarité qui configurent de nouvelles formes d'identités sociales.

- Demeure lucide sur la prégnance des systèmes de représentations et de valeurs qui traversent notre société.
- Accorde une attention critique quant à la nature des modalités relationnelles à l'œuvre dans tout engagement vis à vis d'autrui.

Il importe alors que la formation insiste :

- Sur les logiques politique, économique, et juridique dans lesquelles s'inscrit le développement de l'action sociale.
- Sur les transformations à l'œuvre dans le secteur social et médico-social par l'approche citoyenne et inclusive et les libertés fondamentales.
- Sur les évolutions de la relation d'aide dans ses aspects sociaux et psychologiques.
- Sur la connaissance approfondie de la diversité sociale et culturelle qui caractérise notre environnement.

Dès leur entrée en formation, en collaboration directe avec les populations, les partenaires professionnels, associatifs et institutionnels, les futurs travailleurs sociaux doivent développer de nouvelles compétences en matière :

- D'écoute de la personne,
- De diagnostic et d'expertise,
- De proposition et de conception de projet,
- D'accompagnement de projet individuel et collectif,
- D'évaluation dynamique,
- D'apprentissage et de communication pour s'inscrire dans un travail d'équipe, de travail en partenariat et en réseau afin de développer des modes d'intervention centrés sur le collectif, le territoire et la mise en place de projets interinstitutionnels.

Ces évolutions nécessitent désormais de former les futurs travailleurs sociaux mais aussi leurs cadres à exercer leurs métiers dans un contexte nouveau de partenariats. Ces partenariats reconnaissent les qualifications réciproques des diverses institutions et de leurs acteurs.

## 1- Finalités, objectifs et missions

### 1.1 : Orientations et objectifs de l'association ARFRIPS

L'ARFRIPS a choisi, comme cadre de l'exercice de ses activités de formation, la structure associative. Ces valeurs fondatrices sont en lien avec les principes du travail social

Ainsi l'ARFRIPS :

- Se réclame d'une pensée fondée sur des idéaux de transformations sociales, nécessaires à l'émancipation et à la dignité de la personne, dans le respect des croyances, des idées, des cultures et des sensibilités ;

- Inscrit son action dans le cadre démocratique, républicain et laïc, autorisant ainsi la promotion des valeurs d'égalité et de justice sociale ;
- Garantit pour chaque membre de la communauté de formation la capacité individuelle et collective de penser, d'élaborer et de rendre compte d'une pratique de formation, de gestion et de fonctionnement, aux différents niveaux de responsabilité, qu'ils soient hiérarchiques, individuels ou interdisciplinaires ;
- Instaure un dialogue entre les structures institutionnelles, les différents niveaux hiérarchiques et les rapports interindividuels ou interdisciplinaires.

L'association se doit :

- De connaître les politiques sociales, leur sens et leur inscription dans les politiques publiques ;
- D'assurer, conformément aux textes officiels, les formations initiales des personnels mettant en œuvre les politiques sociales ;
- De contribuer à la formation continue, à la promotion professionnelle et à la formation supérieure de ces personnels ou de leur encadrement ;
- De participer à l'animation et au développement du secteur professionnel, aux études et recherches notamment au niveau régional.

Aujourd'hui l'ARFRIPS actualise ses orientations en tenant compte des mutations qui se réalisent dans le champ de la formation professionnelle aux métiers du social et de leur encadrement.

## 1.2 : Missions de l'établissement de formation

Les formations sociales, entendues ici au sens large, contribuent à la qualification et à la promotion des professionnels et des personnels salariés et non-salariés engagés dans la lutte contre les exclusions et contre la maltraitance, dans la prévention et la compensation de la perte d'autonomie, des handicaps ou des inadaptations, dans la prévention de la prostitution et l'identification des situations de prostitution, de proxénétisme et de traite des êtres humains et dans la promotion du droit au logement, de la cohésion sociale et du développement social.

Les missions de l'ARFRIPS sont donc au nombre de cinq :

- Proposer un large panel (du niveau 3 au niveau 7) de parcours de professionnalisation aux métiers du social via la formation initiale, l'apprentissage et la formation continue ;
- Proposer une offre de formation tout au long de la vie sur-mesure à l'attention des établissements et services sociaux, médico-sociaux et sanitaires ;
- Élaborer et co-construire des parcours individualisés modulés selon l'expérience des personnes et adaptés à la diversité des dispositifs ;
- Initier une veille sociale en réalisant des études, remplissant une fonction d'observatoire sur les innovations, et nous positionnant comme pôle ressources pour la recherche en travail social
- Développer des formations à l'international

## 2- Principes pédagogiques généraux

### 2.1 : Former un public adulte (andragogie)

Les formations proposées par l'ARFRIPS, s'adressent très majoritairement à des adultes, en activités ou non. Pour certains, il s'agit d'une entrée dans un des métiers proposés. Pour d'autres il s'agit dans le cadre de parcours professionnels, de continuer un cheminement formatif initié antérieurement et visant à promouvoir des changements possibles dans leur vie professionnelle, pour prendre le cas échéant de nouvelles responsabilités dans la gouvernance des institutions.

Former des adultes, oriente l'institution sur un principe partagé, mais ne dit rien de la manière dont nous proposons cet espace, à l'adulte en formation. Pour cela nous faisons référence à une conception de la formation, explicitement énoncée. Elle engage chacun de nous dans une posture à l'égard des stagiaires, des professionnels, des étudiants.

### 2.2 : Former à l'acquisition de qualifications et de compétences

Les formations sociales dispensées à l'ARFRIPS ont toutes pour ambition de contribuer à :

- L'acquisition d'une qualification

L'ARFRIPS forme en vue de l'exercice d'un métier et de l'accès à l'obtention d'un diplôme. La qualification (c'est à dire les apports théoriques, les expériences de terrain, la réflexion critique...) constitue l'ensemble des attributs professionnels accordés à l'individu et socialement reconnus (par le diplôme) et rétribués; autrement dit la qualification permet l'exercice du métier attribuant un statut dans un contexte socialement défini.

- L'acquisition de compétences

- le savoir permet la maîtrise d'un champ de la connaissance et des techniques qui s'y réfèrent ;
- le savoir-faire relève plus de pratiques acquises dans le cadre de l'alternance et des mises en situations ;
- le savoir être relève de ce que l'on peut nommer d'une aptitude à entrer en relation avec d'autres, à se situer, à s'adapter aux situations, aux changements, aux innovations.

Les compétences se construisent dans la permanence de l'interaction. Les compétences acquises, sont des ressources mobilisant les trois registres de la pratique ; il s'agit alors de savoir agir avec compétences.

## 2.3 : Promotion sociale des personnes en formation

Par le biais de partenariats (université, autres EFTS...) et son implication dans les dispositifs tels la VAE ou encore l'apprentissage, l'ARFRIPS crée et facilite les conditions de futures mobilités professionnelles des étudiants en formation. Ils pourront ainsi au cours de leur vie professionnelle, s'ils le souhaitent, requestionner leurs pratiques, repenser leurs parcours professionnels ou reprendre des études universitaires à un niveau reconnaissant la qualité de la formation professionnelle initiale.

Ouvertes à la complexité du travail social et de son environnement, les formations dispensées favorisent les transversalités des métiers par la diversité des propositions expérientielles et leurs analyses transdisciplinaires.

## 2.4 : Formation à l'appui du processus de professionnalisation

- *La formation aux métiers du social : une alliance entre pratique et réflexivité*

Aucune composante de la formation ne doit s'affranchir d'une perspective réflexive. C'est donc au travers de l'articulation subtile des savoirs comme ressources, et leur possible transférabilité mobilisable en situation, qu'est permise l'acquisition de compétences.

Il n'y a pas à l'ARFRIPS une discipline centrale, mais la proposition d'utiliser celles qui, nombreuses et passionnantes, permettent aujourd'hui de mieux comprendre l'Homme dans un environnement complexe. Les techniques, les méthodes, (les savoir-faire) et les théories pluridisciplinaires dispensées pendant la formation (les savoirs), constituent des outils ; les expérimenter pendant la formation, à l'occasion des stages, favorise la prise de conscience de la dimension éthique de la pratique, incontournable et fondamentale dans l'exercice professionnel (savoir être).

- *Des formations fondées et articulées sur l'alternance intégrative*

L'expérience est partie intégrante de la formation. Elle devient le support et le vecteur central à l'organisation du processus de formation. Elle repose sur l'articulation de l'expérience professionnelle précédemment vécue et/ou celle en cours sur les lieux de stage avec les éléments théoriques et méthodologiques proposés en formation. L'alternance intégrative définit une place essentielle aux sites qualifiants, terrains de stage...lieux historiques de la socialisation des professionnels. Ils participent directement à la certification, ils sont sollicités pour construire avec nous les contenus formatifs, ils deviennent des partenaires à part entière.



## 2.5 : Place du collectif, place de l'individu

- *Un travail collectif crucial*

Si le principe d'appartenance à une promotion reste le lien intangible à l'institution et aux métiers, l'organisation des parcours à partir de groupes restreints permet de rythmer et scander le parcours des étudiants ou professionnels en formation.

Le groupe est support à la réflexion, à l'échange des expériences concrètes. Il favorise ainsi l'inscription de l'individu dans une dynamique collective. Il révèle les contours de l'inscription de soi dans un collectif. Il est aussi prémisses des collectifs de travail, ce qui est constitutif de la réalité des professionnels du secteur, soit comme collègues, soit comme encadrants.

- *Un accompagnement individualisé pour tous*

Chaque apprenant, étudiant, est accompagné, suivi dans son parcours et ce quel que soit la durée de la formation, par un membre référent de l'équipe pédagogique. Cet accompagnement favorise l'émergence des questions, le lien entre les divers moments de la formation, permet la préparation aux situations d'alternance, et synthétise l'ensemble du parcours. Il est un espace permettant d'ajuster le parcours de la personne en formation qui petit à petit se dessine et se transforme.

Au regard des expériences acquises et des diplômes précédemment obtenus, l'ARFRIPS propose des parcours de formation personnalisés qui peuvent conduire à des allègements de contenus ou à une réduction de la durée de formation conformément aux textes réglementaires.

- *Un accompagnement spécifique pour les étudiants en situation de handicap*

En tant qu'Établissement de Formation en Travail Social, l'ARFRIPS est signataire depuis juillet 2020 de la **Charte qualitative d'accueil et d'accompagnement H+ en formation des personnes en situation de handicap**. Comme précisé plus haut, cet engagement, conforme à nos valeurs et à notre identité, est centré sur l'accompagnement individualisé, permettant d'ajuster le parcours de la personne en formation qui petit à petit se dessine et se transforme.

Un équivalent temps plein (réparti sur 3 formateurs permanents intervenant au sein des différentes formations), est mobilisé sur la démarche en tant que Référent ou Relais H+ Formation, en lien avec la Direction de l'établissement et les différents responsables de formation.

Notre objectif principal est de structurer dans la durée les réponses actuelles aux besoins spécifiques des personnes concernées, de l'accueil (communication, accessibilité) jusqu'à la validation des certifications, en généralisant à la fois le recueil des besoins, le suivi des aménagements et les co-ajustements de l'accompagnement. Ces pratiques sont déjà à l'œuvre mais elles restent à systématiser, à gagner aussi parfois en lisibilité. Pour ce faire, nous nous dotons depuis novembre 2022, d'une part, d'une commission mensuelle des demandes d'aménagement spécifique pour les épreuves d'examens

professionnels, qui valide les décisions instruites au préalable avec les équipes, et, d'autre part, d'un "groupe de travail interne" « Formations et handicaps » sur l'amélioration des pratiques d'accompagnement (sens, procédures).

Le bilan de notre plan d'action 2020-2022 est en cours, avec le soutien d'ALTER EGAL. Nous préparons le nouveau plan d'action 2023-2025, en vue de notre premier renouvellement d'agrément (planifié le 11 mai 2023).

## 2.6 : Démarche d'amélioration continue de la qualité

L'ARFRIPS est engagée depuis plusieurs années déjà dans une démarche d'amélioration continue.

En 2017, l'ARFRIPS a été évaluée par l'AFNOR et déclarée conforme au référentiel "Conformité en formation professionnelle", reconnu par le CNEFOP et permettant de respecter l'ensemble des critères de l'article R 6316-1 du code du travail issu du décret n°2015-790 du 30 juin 2015 pour : les formations certifiantes, qualifiantes et diplômantes, les formations dites "longues" non certifiantes et les formations dites "courtes".

Depuis 2020, l'ARFRIPS est certifiée "Qualiopi" ; aucune non-conformité (ni majeure, ni mineure) n'a été relevée autant lors de l'audit initial que celui de surveillance de septembre 2022. L'ARFRIPS est également référencée au Datadock.

La finalité de cette démarche n'est pas simplement administrative mais vise l'amélioration continue de la qualité des formations que nous délivrons.

Une animatrice qualité consacre une journée par semaine à la qualité, sous la supervision de notre directrice administrative et financière. Des points mensuels sont organisés avec l'équipe de direction afin d'échanger sur les retours d'enquêtes de satisfaction, les réclamations, les procédures à actualiser, les outils à créer... Des groupes de travail, des réunions sont organisés afin que l'ensemble des équipes s'empare de cet enjeu d'amélioration constante.

La mise en place de la démarche qualité nous a notamment permis :

- De formaliser nos procédures et de les pérenniser dans le temps,
- D'homogénéiser certains outils entre les formations et les campus,
- De faciliter la formation des nouveaux salariés en leur transmettant des informations précises,
- De gagner du temps, une fois les outils appropriés par les équipes,
- D'augmenter le taux de satisfaction et de réussite de nos apprenants.

Notre audit de renouvellement « Qualiopi » aura lieu d'ici juin 2024.

### 3- Outils à l'appui de la mise en œuvre de notre projet

Pour mettre en œuvre son projet, l'ARFRIPS développe des dispositifs et outils transversaux à l'ensemble de ses formations. Ces moyens n'apparaissent pas par ordre d'importance puisqu'ils sont complémentaires.

Pour chaque action ou dispositif mis en place, l'ARFRIPS veille à prendre en compte le contexte local et s'inscrire dans le contexte économique et social de son territoire. Pour cela, nous prenons notamment appui sur le schéma régional des formations sociales ainsi que les documents publiés par la branche professionnelle.

#### 3.1 : Travail en partenariat & réseaux

- *Des partenariats pédagogiques conventionnés*

Ces partenariats formalisent les relations entre l'ARFRIPS et d'autres Etablissements de Formation en Travail Social (EFTS) mais également entre l'ARFRIPS et l'Université.

##### Partenariats ARFRIPS / EFTS / Université

Formations	Niveaux	Sites	Partenariats
Master ANACIS	7	Lyon	Université Lyon 2 Ecole Rockefeller OCELLIA
CAFDES	7	Lyon	OCELLIA , ADAPEI Du Rhône, AGIVR
CAFERUIS	6	Lyon	Campus du Vallon – ADAPEI du Cantal
Educateur Technique Spécialisé	6	Lyon Mauris	Université Lyon 2 Campus du Vallon – ADAPEI du Cantal CFA IFIR
Educateur Spécialisé	6	Lyon Mauris	Université Lyon 2 Ecole Rockefeller IRFSS Croix-Rouge OCELLIA Institut Saint Laurent – Don Bosco Campus du Vallon – ADAPEI du Cantal CFA IFIR
Moniteur Educateur	4	Lyon, Valence	CFA IFIR

Moniteur d'Atelier	4	Lyon, Valence, Chambéry, Grenoble	UNAFORIS AFPA ENSEIS OCELLIA
Accompagnant Educatif et Social	3	Lyon, Valence, Villefranche	CFA IFIR
Assistant Familial	3	Lyon Valence Saint-Etienne Feurs Bourg en Bresse Ambérieu en Bugey Privas	ADEA Lycée le Puits de l'Aune – Don Bosco
Accompagnant Educatif Petite Enfance	3	Lyon Valence	CFA IFIR
Surveillant de Nuit Maitresse de Maison		Lyon Valence Maur	ADEA Campus du Vallon – ADAPEI du Cantal
Certificat National d'Intervention en Autisme (CNIA)		Lyon	OCELLIA Institut Régional Jean Bergeret
MJPM DPF		Lyon	IFROSS
VAE		Lyon Valence	AVAETSS

### [Partenariats ARFRIPS / Etablissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel](#)

L'ARFRIPS dans le cadre du Master ANACIS a établi une convention de collaboration pédagogique avec la **haute Ecole de la province de Liège (HELP) et la Haute Ecole libre Mosane (HELMo)**. Cette convention porte sur l'organisation conjointe d'une activité d'enseignement.

Dans le cadre d'ERASMUS, l'ARFRIPS est en convention avec la **Haute Ecole de Bruxelles, Léonard de Vinci**.

L'ARFRIPS a également établi deux conventions de partenariats pédagogiques établies avec l'Université Lumière Lyon 2 et plus précisément avec :

#### **L'ISPEF et l'UFR d'Anthropologie, de Sociologie et de Sciences politique**

Ce partenariat se traduit par une reconnaissance réciproque des enseignements délivrés. Concrètement, elle permet aux étudiants en formation d'éducateur spécialisé ou d'éducateur technique spécialisé, d'obtenir en même temps que leur DEES ou DEETS, une Licence en Sciences Humaines et Sociales, mention Sciences de l'Education ou mention Sociologie de l'Université Lumière Lyon 2 (sous condition d'inscription volontaire à l'ISPEF ou l'UFR d'Anthropologie, de Sociologie et de Science politique). Elle permet aux étudiants issus des 2 composantes de l'Université Lumière Lyon 2 concernées de bénéficier d'allègements lors de la formation.

#### **L'Institut de Psychologie**

Cette convention s'inscrit dans une réciprocité. D'une part, elle ouvre aux éducateurs formés à l'ARFRIPS et titulaires d'un DEES ou d'un DEETS d'un accès en Licence 3 de Psychologie en bénéficiant d'un allègement de parcours.

D'autre part, les étudiants ayant validé une L3 en Psychologie bénéficient d'allègements d'enseignement lors de la formation préparant au DEES ou au DEETS.

### [Autres réseaux et partenariats pédagogiques](#)

#### **Association Rhône-Alpes pour la VAE du Travail Social et de la Santé (AVAETSS)**

L'ARFRIPS est membre fondateur de l'AVAETSS. A ce titre plusieurs professionnels de l'ARFRIPS assurent des accompagnements à la démarche de VAE ainsi que des séquences formatives.

Actuellement la direction de l'AVAETSS est assurée par une salariée de l'ARFRIPS.

L'AVAETSS réunit plusieurs Etablissements de Formation en Travail Social (EFTS) et dans le domaine de la santé en Auvergne Rhône-Alpes (OCELLIA, ADEA, Institut Saint Laurent-Don Bosco, ITSRA...).

#### **Centre de formation par l'apprentissage IFIR**

Les formations d'Educateur Spécialisé, Educateur Technique Spécialisé, Moniteur Educateur, Accompagnant Educatif et Social et Accompagnant Educatif Petite Enfance sont accessibles à l'ARFRIPS par la voie de l'apprentissage via une convention passée avec le CFA IFIR.

#### **Groupement de partenaires régionaux en Rhône Alpes pour la formation des tuteurs**

L'ARFRIPS est membre du groupement qui réunit actuellement l'Institut Saint Laurent, OCELLIA, l'ADEA et ENSEIS. Nous assurons à ce titre la formation des tuteurs de proximité et des référents sites qualifiants.

### **L'institut de l'engagement**

L'ARFRIPS accueille avec des dispenses d'épreuves écrites des lauréats de l'Institut de l'Engagement (Service Civique) dans le cadre d'un partenariat.

- *Un réseau "emploi / insertion"*

**Réseau pôle emploi / missions locales** : l'ARFRIPS présente régulièrement son offre de formation aux conseillers emploi-formation du secteur de Vaise, Valence et Villefranche.

Elle dispense la formation d'Accompagnant Educatif et Social dans le cadre d'un marché PIC Pôle Emploi.

- *Des réseaux des associations de formation et de recherche*

L'ARFRIPS adhère à l'Union Nationale des Acteurs de la Formation et de la Recherche en Intervention Sociale ainsi qu'à la plateforme régionale, URAFORIS.

Ce réseau permet de mettre en commun, valeurs, expériences, compétences et ressources, pour améliorer la formation des professionnels de l'intervention sociale dans les territoires.

Au niveau régional, l'ARFRIPS assure l'animation avec l'ADEA et l'Institut Carrel de la plateforme URAFORIS et participe au niveau national à plusieurs groupes de travail :

- Réingénierie de la formation préparant au DEAF (Diplôme d'Etat d'Assistant Familial). Groupe de travail piloté par la "Direction Générale de la Cohésion Sociale" (DCCS) du Ministère des solidarités et de la santé.
- Nouvelles formations
- Stratégies & Développement

- *Des partenariats dans le cadre de la recherche*

L'ARFRIPS :

- Participe activement aux séminaires « Ethnographie du trouble dans la relation d'aide et de soin », dispositif affilié au Centre Max Weber, UMR 5283 du CNRS, équipe 3 POCO « Politiques de la connaissance ».
- Participe au développement d'un réseau commun d'une part aux Universités de Lyon 2 et Saint-Etienne (UJM) et d'autre part aux EFTS des deux sites, portant sur la Formation et la Recherche en Intervention Sociale dans l'Enseignement Supérieur (réseau FRISES).

Dans le cadre d'une CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche), l'ARFRIPS a recruté une doctorante qui est chargée,

- D'une part de développer "la place des personnes concernées" par l'intervention sociale (ceux que l'on nomme couramment les "usagers" ou les "personnes accueillies"), dans la formation des travailleurs sociaux chargés in fine de les accompagner ;
- et d'autre part de mener sa thèse universitaire sur la "mobilisation et la valorisation des savoirs d'expérience des personnes concernées dans les formations de travailleurs sociaux.

Cette double démarche s'appuie sur la combinaison de différentes initiatives comme la constitution d'un groupe de travail, le lancement d'expériences en la matière, la participation à des actions de formation, à l'organisation et l'animation d'évènements (journée d'étude, matinale thématique).

#### • *Les partenariats à l'international*

L'ARFRIPS a également établi un conventionnement avec la Haute Ecole de Liège dans le cadre de son Master ANACIS.

L'ARFRIPS adhère au programme ERASMUS+. Dans ce cadre, elle a formalisé un partenariat avec la Haute Ecole Leonard de Vinci de Bruxelles favorisant ainsi des mobilités étudiantes pour des stages ou des séjours de formation ainsi que des échanges de formateurs entre les deux établissements.

### 3.2 : Liens déterminants avec les employeurs et la branche professionnelle

#### • *Les relations formalisées avec le monde professionnel*

Les liens aux employeurs nous permettent d'actualiser notre connaissance du secteur professionnel et du territoire et d'ajuster en conséquence notre offre de formation.

Ce travail favorise également l'employabilité des personnes en formation.

Ces liens se matérialisent par :

- Une Assemblée Générale des sites qualifiants qui se réunit chaque année
- Une Instance Technique et Pédagogique (ITP) ou un Conseil de perfectionnement (en fonction du diplôme délivré), composée de représentants des sites de stage, de formateurs, de représentants de l'Université, de personnes qualifiées et de représentants des étudiants.
- Des visites de stage et rencontres sites qualifiants / établissements de formation (en fonction du diplôme délivré)
- Deux formatrices responsables "sites qualifiants" chargées des relations entre l'ARFRIPS et les sites qualifiants
- L'organisation de "matinales thématiques" ou de "petits déjeuners informatifs" sur chacun de nos sites : ces temps permettent des échanges entre formateurs et sites qualifiants autour de thématiques ciblées

- La réalisation d'actions de formation continue intra-établissements par les formateurs de l'ARFRIPS permettant d'actualiser leur connaissance des problématiques rencontrées sur les terrains
- L'organisation de journées d'études / colloques destinées aux professionnels du secteur
- L'organisation chaque année d'une journée de la formation pratique. Lors de cette journée forum, des stands sont proposés aux sites qualifiants pour présenter leur établissement et leurs dispositifs d'accompagnement à nos étudiants. Les stands sont tenus par des professionnels et également par des personnes concernées.

Les relations avec le monde professionnel se caractérisent également par une participation accrue dans des instances prospectives & éthiques.

L'ARFRIPS est impliquée dans "l'Observatoire Métropolitain de Protection de l'Enfance" (OMPE) en se positionnant dans différents groupes de travail (GT participation, GT lutte contre les violences, GT prévention de la prostitution des mineures), mais s'engage aussi dans d'autres instances et dans des champs connexes sur des questions éthiques. C'est en ce sens qu'un représentant de l'ARFRIPS s'est inscrit dans l'un des "Comités de Protection des Personnes" (celui-ci étant rattaché aux 'Hospices Civils de Lyon') chargés de rendre un avis pour qu'une recherche sur un nouveau médicament, une nouvelle stratégie de soins, un nouveau produit de santé... puisse débiter en France.

- *Les organismes paritaires collecteurs agréés*

L'ARFRIPS entretient des liens privilégiés avec la branche professionnelle sanitaire et sociale, publique et privée. Nous bénéficions à ce titre de financements des OPCO tels que l'OPCO Santé, ANFH ou encore UNIFORMATION dans le cadre des formations que nous délivrons.

### 3.3 : Représentativité des étudiants, professionnels et acteurs extérieurs

- *L'Instance Technique et Pédagogique ou Conseil de perfectionnement*

Pour chaque formation est instituée une Instance Technique et Pédagogique. Son rôle est consultatif. Elle veille à la mise en œuvre des orientations du projet pédagogique et aux conditions générales d'organisation de la formation. Elle émet également un avis sur le protocole d'allègement et de certification en lien avec le projet pédagogique de l'ARFRIPS.

D'une manière générale, elle a compétence pour étudier et proposer toute amélioration de ces formations.

Le Directeur des formations, initiales ou supérieures (ou son représentant), préside de droit l'Instance Technique et Pédagogique.

Cette instance comprend quatre ou cinq collègues (en fonction des diplômes) :

- 1er collègue : des représentants des étudiants de chaque promotion élus en début de formation.



- 2ème collège : des représentants des sites de qualifiants élus lors de l'assemblée générale des sites qualifiants.
- 3ème collège : des représentants de l'équipe pédagogique ; formateurs référents de chacune des promotions.
- 4ème collège : des représentants de chacune des composantes de l'université en convention avec l'ARFRIPS pour les formations de niveau 6.
- 5ème collège : des personnes qualifiées, invitées à la demande du Directeur des formations en fonction de l'ordre du jour. Les responsables pédagogiques des formations, éducateurs spécialisés et éducateurs techniques spécialisés siègent au titre de personnes qualifiées. Les responsables pédagogiques des établissements partenaires de ces formations peuvent être invités à participer à l'I.T.P. en fonction de l'ordre du jour. Un représentant de la DREETS est invité à chacun des I.T.P. Si besoin est, le Directeur des formations pourra faire appel à des personnes ressources.

Chaque séance de l'Instance Technique et Pédagogique ou Conseil de perfectionnement fait l'objet d'un compte-rendu écrit. Il est adressé à chaque membre, qui peut ensuite le rediffuser à l'ensemble des acteurs concernés.

- *Le Conseil de la Vie Etudiante*

L'objectif du Conseil de la Vie Etudiante est de présenter les moments importants qui vont marquer l'année scolaire en cours. Il propose un espace de réflexion sur les problèmes concernant la vie quotidienne dans l'établissement de formation et envisage des modes de résolution. Il est le lieu d'expression des projets collectifs à destination des personnes en formation.

Il est composé :

- Des représentants de chacune des promotions
- Des représentants des salariés
- Du Directeur ou de son représentant

Le conseil se réunit trois à quatre fois par an. Chaque séance voit la nomination d'un secrétariat de séance, et d'une présidence. Ces fonctions sont délibérément éphémères et ne portent que sur la séance concernée.

L'ordre du jour est arrêté et proposé par la direction, après consultation des différents membres du CVE. Les comptes rendus sont effectués par le secrétariat de séance et soumis à approbation par les membres dans un délai de 1 mois après la séance. Ils sont ensuite diffusés et affichés dans les lieux appropriés à cet effet.

- *Les commissions de validation de semestre ou d'année*

- Commissions semestrielles (ES – ETS) : la commission étudie le parcours de chaque étudiant. Elle applique les règles de compensation indiquées dans les différents modules. Elle décide des remédiations et rattrapages pour le semestre suivant.
- Commission de validation d'année : cette commission qui se tient en fin d'année scolaire a pour fonction de valider l'année de formation ou le cas contraire, de proposer des remédiations, rattrapages ou encore un redoublement ou une suspension de formation.

Suivant leur nature, les commissions peuvent être composées : du responsable de formation qui préside la commission ; du référent de promotion ; d'un délégué de promotion au titre de représentant étudiant ; des formateurs GSF (Groupe de Suivi de Formation) dont le référent de promotion ; d'un représentant étudiant de chacun des GSF au titre de représentant de leur groupe.

- *L'instance d'étude des situations particulières*

C'est une instance consultative dont la mission est de favoriser l'étude élargie des situations particulières rencontrées par un étudiant du fait de modifications de son parcours de formation (absences en formation ou en stage, arrêt de stage...), du non-respect du projet pédagogique de la formation ou du règlement de fonctionnement de l'ARFRIPS.

Sa consultation est obligatoire en cas de différends et de litiges entre l'étudiant et l'ARFRIPS.

Elle a une fonction de conseil auprès du directeur des formations quant à la décision à prendre concernant la situation de l'étudiant.

Elle est composée :

- du directeur des formations ou de son représentant
- du responsable de la formation
- de l'étudiant concerné par la situation étudiée
- du formateur référent de l'étudiant
- d'un professionnel siégeant à l'Instance Technique et Pédagogique
- d'un étudiant (délégué de promotion)

La décision prise par la direction de l'Etablissement de Formation est notifiée par écrit à l'intéressé.

L'instance d'Etude des Situations Particulières est convoquée par le directeur soit :

- à la demande de l'étudiant agent de la situation
- à la demande du formateur référent de la promotion ou du responsable de formation
- à sa propre initiative

- *Les assemblées de promotion et bilans*

Parce que les intervenants sociaux travaillent rarement seul mais en équipe, la dimension collective est un élément structurant de la formation. Celle-ci est donc un temps privilégié pour expérimenter ce qu'il en est de prendre une place parmi d'autres, de faire une place à l'autre et de s'inscrire dans l'échange et le travail commun.

Le groupe est support à la réflexion, à l'échange des expériences concrètes. Il favorise ainsi l'inscription de l'individu dans une dynamique collective. Il est aussi prémisses des collectifs de travail.

Chaque personne en formation est rattachée à une promotion de pairs. C'est dans la transversalité des temps de formation que se constitue une culture commune permettant de saisir à la fois les spécificités du métier et sa nécessaire articulation avec d'autres professions.

Pendant toute la durée de la formation sont programmées des assemblées de promotion (en moyenne 1 par mois) réunissant les étudiants de la promotion et les formateurs référents en charge des suivis de formation de la promotion.

Le responsable de formation et le cas échéant le directeur des formations participent à ces assemblées en fonction de l'ordre du jour.

Ces assemblées de promotion proposent un cadre de travail dynamique et interactif qui a une fonction de régulation, d'évaluation et d'information. Sont abordées dans ces espaces de travail toutes les questions liées au dispositif de formation, à l'organisation et aux modalités pédagogiques et d'une manière générale tout ce qui concerne le cursus de formation.

Les questions à l'ordre du jour des assemblées ainsi que les réponses de l'institution sont consignées sur un cahier dédié. Pour chacune des assemblées, les étudiants désignent un secrétaire de séance pour effectuer la prise de notes.

- *Les délégués de promotion*

En début de formation sont élus des délégués dont la fonction est d'assurer une interface entre la promotion et l'institution.

Un vote à bulletin secret est organisé lors d'une assemblée de promotion afin d'élire deux titulaires et deux suppléants qui représenteront les étudiants lors des instances officielles :

- Instance Technique et Pédagogique / Conseil de perfectionnement
- Conseil de la vie étudiante
- L'instance d'étude des situations particulières

### 3.4 : Modalités d'accompagnement individuelles et collectives

Si le principe d'appartenance à une promotion reste le lien intangible à l'institution et aux métiers, l'organisation des parcours à partir de petits groupes, de 14 étudiants en moyenne, permet de rythmer et scander le cursus de formation.

La permanence et le rythme régulier de ces groupes favorisent dans un climat de confiance les échanges sur les situations rencontrées ou les questions relatives au métier. Ils offrent aussi aux étudiants une possibilité de repérer et d'analyser des phénomènes de groupe qu'ils sont susceptibles de rencontrer dans le milieu professionnel.

Ce sont des espaces de co-formation qui encouragent la mutualisation des questionnements et des expériences et favorisent l'articulation entre les différents temps de la formation.

Chaque groupe constitué est accompagné par le même formateur durant toute la durée de la formation.

Une attention particulière est apportée à la constitution de ces groupes afin de favoriser le métissage des expériences des futurs professionnels.

Parmi les différents groupes constitués tout au long du parcours de formation, trois types de groupes sont à distinguer par leurs modalités spécifiques car ils constituent des points d'ancrage dans la formation.

Suivant les formations (cf. projets pédagogiques de chacune d'entre elles), les modalités d'accompagnement collectives peuvent prendre la forme :

- De groupes de suivi de la formation (accompagnement à la professionnalisation et au cursus de formation)
- De groupes d'analyse des pratiques
- De groupes d'accompagnement aux certifications

Ces temps peuvent par ailleurs prendre la forme d'ateliers d'écriture ou encore de guidances collectives.

Outre les modalités collectives d'accompagnement, chaque personne en formation est suivie individuellement. La configuration des temps d'accompagnement est plurielle ; elle peut se traduire par : un rendez-vous avec un formateur référent de la promotion ou du groupe d'accompagnement ; un rendez-vous avec un "guideur-mémoire" ; la relecture et le commentaire d'un écrit ; un temps de retour de correction ; le suivi de la mise ne stage par un formateur référent...

### 3.5 : Intervention des personnes vulnérables et/ou de leurs proches dans les formations

Au-delà d'un "discours sur", il importe que les personnes en formation puissent entendre la parole des personnes qu'ils seront amenés à accompagner (ou de leurs proches) et passer ainsi à un "discours par les personnes concernées".

Ces interventions participent à part entière à la transmission de savoirs, d'ordre expérientiels. Dans cette nouvelle perspective les questions relatives au pouvoir d'agir, à la pair-aidance sont traitées au cours des formations, avec notamment l'intervention de pair-aidants professionnels.

L'ARFRIPS fait également appel à des personnes en situation de handicap physique afin d'intervenir auprès de nos étudiants concernant les thématiques de l'accessibilité, de la vie affective et sexuelle et de la sociologie du handicap. A ces interventions s'ajoutent celles de personnes concernées par des problématiques d'addiction, de migration, de santé mentale, d'exclusion et de précarité, parfois sous la forme de témoignages, d'autres fois sous la forme de présentation de dispositifs d'accompagnement. Ces interventions s'inscrivent dans les différents diplômes proposés par l'ARFRIPS (Educateurs Spécialisés, Educateurs Techniques Spécialisés, Moniteurs Educateurs, Assistants Educatif et Social, cadres intermédiaires, etc.), permettant ainsi à la fois de diversifier les modalités pédagogiques et les points de vue professionnels.

Cette pluralité d'intervenants concernés permet une plus grande représentativité des différents publics accompagnés dans les formations mais invite également l'ARFRIPS à s'inscrire dans un réseau partenarial avec les associations implantées sur le territoire. Ces partenariats visent à favoriser l'inclusion des intervenants concernés dans le champ de la formation continue avec notamment l'introduction de formations thématiques co-construites à notre catalogue.

Enfin, en recrutant une doctorante chargée de développer les dispositifs de participation des personnes concernées dans les formations, nous nous inscrivons dans une dynamique de prise en compte croissante des savoirs expérientiels mis en dialogue avec les savoirs professionnels et les savoirs universitaires. Ce dialogue des savoirs et sa concrétisation auprès des étudiants et des formateurs est d'une part pensée en interne par un groupe de travail constitué de formateurs, de membres de la direction et de membres du conseil d'administration, et d'autre part dans un module spécifiquement créé à cet effet avec l'université Lumière Lyon 2 dans le cadre de la licence de sociologie à laquelle est rattachée le diplôme d'éducateur spécialisé en voie directe.

Nous organisons par ailleurs tous les 2 ans une "journée d'étude", pour accompagner l'émergence d'une "nouvelle professionnalité" pour les pair-aidants. La dernière en date de novembre 2022, s'intitulait "De la pair-aidance au travail pair : quelles professionnalités ?". Cet évènement biennal rencontre un vif succès, durant lequel plusieurs "pair-aidants" interviennent auprès et devant des professionnels du travail social.

### 3.6: Services transversaux à l'appui des formations

- *Un nouvel "Espace de Recherche et de Documentation Pédagogique" (ERDP)*

L'ERDP (anciennement "centre de Documentation") dispose depuis la rentrée 2022 d'un plateau dédié de plus de 400 m<sup>2</sup>, équipé de mobiliers neufs, dans une volonté de développer et repenser l'accueil des apprenants en proposant à la fois un espace de travail, un espace de lecture et un espace de recherche.

À ce nouvel espace d'accueil s'ajoute aussi le renouvellement des ressources humaines avec le recrutement début 2023 de deux documentalistes diplômées et d'un aide documentaliste pour, d'une part, développer une nouvelle politique d'accueil, documentaire et culturelle, et, d'autre part, développer l'offre numérique globale de l'établissement.

Cette nouvelle dynamique permet ainsi de repenser les liens entre l'offre pédagogique de l'ARFRIPS, le travail des apprenants et l'ERDP.

#### **L'Offre de service de l'ERDP**

L'espace de recherche et de documentation pédagogique (ERDP) accueille tous les apprenants du lundi au vendredi et propose un accès à :

- un catalogue de 8042 ouvrages disponibles à la consultation sur place et au prêt pour 36 jours
- un catalogue de 17 périodiques papiers sur la thématique sociale et médico-sociale disponibles à la consultation sur place et au prêt pour 36 jours
- un bouquet en ligne de 139 revues sur la thématique sociale et médico-sociale disponible sur Cairn.fr
- un catalogue de 278 DVD et une salle de consultation vidéo/multimédia
- un espace de travail pour des travaux de groupes ou personnels avec wifi et 6 postes informatiques
- 2 documentalistes diplômées et 1 aide-documentaliste pour accompagner les apprenants dans leurs recherches documentaires

L'offre de service est également ouverte et partagée aux formateurs permanents, vacataires et aux personnels de l'ARFRIPS.

- *La place du numérique dans l'enseignement*

#### **La gestion des parcours pédagogiques avec la plateforme d'apprentissage Chamilo**

L'ARFRIPS dispose de la plateforme d'apprentissage en ligne Chamilo.

Cette plateforme permet aujourd'hui :

- le dépôt de fiches de cours pour certaines formations

- la dématérialisation des rendus avec le dépôt des documents utiles à la certification (mémoires, notes de réflexion).

Une dynamique est actuellement à l'œuvre pour envisager :

- le dépôt des rendus intermédiaires
- la gestion de corrections

### **L'amélioration des compétences rédactionnelles avec *Projet Voltaire***

L'ensemble des étudiants de l'ARFRIPS bénéficie d'un accès à la plateforme *Projet Voltaire*. Cet entraînement personnalisé, permet à chacun de perfectionner ses compétences rédactionnelles, facilitant ainsi la production des écrits de certification mais aussi plus largement, l'amélioration des productions écrites dans un cadre professionnel.

Les qualités rédactionnelles sont en effet de plus en plus sollicitées, indépendamment du niveau initial de formation de la personne concernée. Ainsi une fois l'inscription effectuée (financée par l'ARFRIPS) chaque étudiant peut y accéder à distance ou depuis les postes informatiques à sa disposition.

### **L'évolution de l'enseignement avec le numérique**

L'ARFRIPS s'engage aujourd'hui dans le mouvement de l'enseignement avec le numérique avec le recrutement d'une personne ressource en charge du développement numérique. Ce recrutement permet d'accompagner les formateurs pour leurs projets et besoins en lien avec la question numérique et la conception des contenus et modules en ligne pour les formations à distance ou en apprentissage mixte (blended learning).

Les pratiques liées à l'enseignement avec le numérique sont et seront adaptées au cas par cas selon les formations et les besoins identifiés par les équipes pédagogiques.

La réflexion en cours consiste à :

- identifier des cours à adapter en format distanciel ou hybride ;
- proposer aux apprenants des nouvelles ressources pédagogiques (guides, jeux pédagogiques en ligne...).

### **Des partenariats pour construire notre pratique**

Cette réflexion sur l'évolution de l'enseignement est renforcée par l'obtention en janvier 2023 de "l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)" dans le cadre du "plan de modernisation de l'offre de formation Auvergne Rhône-Alpes" sous l'égide de l'IFIR où nous sommes partenaires.

Ce partenariat prendra la forme de conseils, outils et ressources pour accompagner nos réflexions sur les volets techniques et juridiques.

## **Un nouvel outil numérique pour le suivi administratif de l'apprentissage**

L'ARFRIPS dispose depuis 2022 de *Studea*, un livret numérique qui permet le suivi et l'évaluation de l'alternance via une interface web et proposé par l'IFIR. Cet outil en ligne facilite les liens et les échanges entre les trois acteurs du trinôme : alternant, tuteur et maître d'apprentissage.

Studea permet :

- le suivi des compétences
- la gestion de l'assiduité
- la génération de bulletins de notes.

## **Des ordinateurs à disposition des étudiants et apprentis :**

L'ARFRIPS dispose de 3 salles informatiques équipées d'ordinateurs avec connexion à internet accessibles aux étudiants en libre accès et d'un espace connecté dans le nouvel Espace de Recherche et de Documentation Pédagogique.

L'ARFRIPS propose également aux apprentis qui ne disposent pas d'équipement informatique le prêt d'un ordinateur portable durant leur cursus de formation.

## **3-7: Dispositifs transversaux à l'appui de l'employabilité**

### **• *Des ateliers techniques de recherche d'emploi / stage (TRE)***

Ces temps proposés en début et fin de formation aident les participants à maîtriser les outils de recherche d'emploi (ou de stage) rendant ainsi ces démarches plus efficaces.

Les ateliers « TRE » permettent aux apprenants :

- de réaliser ou d'actualiser leur CV afin de mettre en valeur leurs atouts et compétences,
- de s'exercer à la rédaction d'une lettre de motivation dans l'optique d'une candidature spontanée et/ou en réponse à une offre d'emploi / stage précise,
- de se préparer à des entretiens d'embauche en identifiant des éléments de réponse aux questions généralement posées par les employeurs et en affinant un argumentaire.

Ces temps sont animés par des formateurs et/ou des professionnels amenés à procéder au recrutement de collaborateurs / stagiaires : cadres intermédiaires, gestionnaires RH...

### **• *Un suivi de cohorte et d'insertion des diplômés***

Six mois après les épreuves des différents diplômes que nous préparons, nous réalisons une enquête (en ligne sur internet) auprès de nos étudiants diplômés afin de pouvoir évaluer l'insertion professionnelle des diplômés ou les poursuites d'études après diplôme.



### 3.8 : Information, orientation et promotion des métiers du social

La présentation de notre offre de formation se concrétise de plusieurs façons :

- *La présence de l'ARFRIPS à différents évènements sur l'agglomération :*

- Salon Santé Social
- Salon de l'étudiant
- Salon de l'apprentissage
- Forum des métiers
- Journées de l'enseignement supérieur

- *L'organisation chaque année de deux journées portes ouvertes (JPO),*

Lors de ces journées, l'une à l'automne et l'autre au printemps, les présentations des formations proposées par l'ARFRIPS sont co-animées par des formateurs et des étudiants. Des informations administratives sont également données aux participants.

- *Une large implication dans des évènements via des supports diversifiés'*

- L'intervention de formateur à la demande d'établissements scolaires pour la présentation des formations du travail social.
- Des informations collectives organisées par l'ARFRIPS en présentiel et en distanciel.
- La présence de l'ARFRIPS sur les réseaux sociaux, Facebook, Instagram et LinkedIn et la publication régulière d'informations liées aux formations et/ ou à l'actualité du secteur
- La publication mensuelle d'une newsletter permettant d'informer les étudiants, les sites qualifiants, les professionnels, de l'actualité de l'ARFRIPS.
- Une offre de pré-formation permettant aux participants d'affiner leur projet professionnel et de faire un stage de découverte avant de se présenter aux sélections
- Une préparation à l'oral des épreuves d'admission
- L'organisation en juin d'une réunion d'information (pré-rentree) pour les étudiants admis aux épreuves de sélection
- Un accueil téléphonique et physique pour répondre aux demandes des candidats et des apprenants.
- La remise en début de formation de différents documents comme : le règlement de fonctionnement ; le projet pédagogique ; les référentiels (compétences, formation, certification) ; le protocole d'allègement ; le livret de formation de l'étudiant ; le livret des stages ; le règlement de certification.

Toutes les informations communiquées sont accessibles sur notre site internet. [www.arfrips.fr](http://www.arfrips.fr)